

# Compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2016

## **Budget Commune :**

Le compte de gestion du budget de la commune de l'exercice 2015 a été visé et certifié conforme par le trésorier qui n'a émis aucune remarque ni réserve.

Pour l'ensemble de l'année 2015, le compte administratif affiche un excédent pour la section de fonctionnement de 175 677,56€. Pour la section investissement, compte tenu du fait que de nombreuses subventions n'ont pu encore être perçues dans l'attente des factures finales des travaux de l'école, un déficit de 569 358,66€ est affiché. Compte tenu des opérations des années précédentes, l'ensemble des sections affiche un excédent de 359 212,65€. Cette somme est affectée en excédent du budget 2016

Le budget communal de 2016 a été voté pour un total de 1 845 232,23€ répartis pour 879 968,65€ en fonctionnement et 965 263,58€ en investissement.

La part la plus importante de l'investissement sera consacrée à :

- la fin de la facturation des travaux, de l'aménagement et de l'équipement de la nouvelle école.
- Des travaux engagés au cimetière.

Le conseil a voté une hausse des taux limitée entre 0 et 2,6% selon la nature des taxes :

- le taux de la taxe d'habitation est fixé à 16,50% (16,30% en 2014),
- la taxe sur le foncier bâti est fixée à 8 % (7,8% en 2014),
- la taxe sur le foncier non bâti est fixée à 55% (inchangé par rapport à l'an passé),
- le taux relatif à la contribution foncière des entreprises est fixé à 28% (inchangé par rapport à l'an passé).

Cette évolution modérée est indispensable pour financer les réalisations qui améliorent la qualité de vie de chacun d'entre nous. Cette augmentation est aussi une des conséquences du retrait de l'Etat qui diminue les dotations allouées aux collectivités locales tout en augmentant leurs charges financières.

Admission en non-valeur d'une créance de 107 € dite "irrecouvrable".

## **Vote du montant de la récompense scolaire.**

Bon d'achat de 40€ dans une librairie pour tout élève de la commune ayant obtenu un diplôme de fin d'étude en 2016. Une remise officielle sera organisée en mairie en Décembre. La présence du diplômé est indispensable. Un seul bon sera remis par élève.

## **Vote du tarif pour le remboursement des transports scolaires pour l'année 2016.**

Participation à hauteur de 50% du coût de la carte de transports scolaires de la Drôme pour tout élève habitant la commune âgé de plus de 16 ans lui permettant de se rendre à son établissement scolaire secondaire limité à la Drôme. Le titre de transport et une pièce d'identité devront être présentés.

**Attribution de chèque cadeaux.**

Cette année, la mise en service de la nouvelle école a permis de confirmer l'implication sans compter de l'ensemble du personnel communal. Il a été proposé l'attribution d'un chèque cadeau en fin d'année aux personnes dûment identifiées pour service rendu et évènement exceptionnel.

**Détermination du montant global de l'enveloppe destinée aux associations pour l'année 2016.**

Le conseil définit à l'unanimité une enveloppe de 15 000€ à répartir par la commission des associations pour l'année 2016.

**Délégations aux Adjoints et Conseillers municipaux**

Suite à la nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint, la répartition des délégations a été revue.